ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

DESCRIPTION DE FONCTION

Date : 2000-03-07
Classe : 14

CC
P.A.D

1. TITRE : ANALYSTE DE SYSTÈMES ET RÉSEAUX INFORMATIQUES

2. SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la direction de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat, assume la responsabilité des systèmes et réseaux informatiques du département relativement à l'ingénierie des systèmes et au support de l'exploitation, notamment du génie du logiciel. Planifie et organise l'évolution des systèmes et réseaux informatiques du département, assiste professeurs, chercheurs et étudiants dans leurs travaux d'enseignement et de recherche, gère les licences de site détenues par le département et maintient une liaison avec les autres départements et services de l'École.

3. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

1. Exploite les systèmes numériques et informatiques destinés à l'enseignement aux trois cycles.

2. En concertation avec le corps professoral et les techniciens, planifie l'évolution des systèmes : choix d'équipement, types de systèmes, utilisation des installations, recommande les achats et, sur demande, transige à cet effet avec les fournisseurs.

3. Maintient une liste à jour des logiciels du département incluant au minimum le type de licence (individuelle ou départementale), le nombre de licences, le propriétaire, les utilisateurs, la date et le coût de renouvellement. Prévient les propriétaires de licences de la date d'expiration prochaine de leurs licences.

4. Initie les utilisatrices et les utilisateurs aux systèmes et aux logiciels en usage, les aide à résoudre les problèmes d'utilisation qui sont de son ressort. Organise des séminaires de formation et d'information sur demande.

5. À la demande du directeur, répartit le travail et assure l'encadrement du personnel affecté aux systèmes.

6. Recueille, rédige au besoin, tient à jour et met à la disposition des usagers toute la documentation technique nécessaire.

7. Conçoit des programmes d'entretien des systèmes et du matériel, voit à leur exécution, à l'allocation et au balancement des composantes des systèmes en place.

8. Détermine et voit à l'application des règles d'utilisation des systèmes de même que des mesures de sécurité informatique.

9. Assure les liaisons nécessaires avec les services de l'informatique, les départements et les autres unités de l'École pour les systèmes dont il est responsable.

10. Recueille et transmet aux usagers l'information à jour sur l'évolution des technologies liées à son domaine d'activité, recommande essais et expériences.

11. Maintient à jour ses connaissances sur les nouvelles technologies et méthodologies rattachées à son domaine d'activités.

12. Effectue des tâches de nature administrative telles que négociation de contrats, renouvellement de licences, suivi budgétaire associé aux dossiers sous sa responsabilité et commande le matériel.

13. Peut diriger du personnel de soutien, collaborer à son entraînement, répartir le travail, en vérifier l'exécution et, à la demande de la notatrice ou du notateur, donner son avis lors de la notation.

14. Accomplit temporairement les tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.

15. La liste des tâches et responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par la personne salariée occupant ce poste. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la catégorisation.

4. QUALIFICATIONS REQUISES

1. Scolarité : Baccalauréat en génie électrique, en génie informatique ou en informatique

2. Expérience : De trois (3) à cinq (5) ans

3. Autres :

FICHE D'ÉVALUATION DE FONCTION
PLAN D'ÉVALUATION DES FONCTIONS (15 SOUS-FACTEURS) SANS ÉGARD AU SEXE

TITRE DE FONCTION : ANALYSTE DE SYSTÈMES ET RÉSEAUX INFORMATIQUES

GROUPE : **PROFESSIONNEL** **CLASSE :** **14**

NO.	SOUS-FACTEUR ÉVALUÉ	NIVEAU	POINTS
1	Formation professionnelle	7	96
2	Expérience pertinente et initiation	5	45
3	Mise à jour des connaissances	4	28
4	Coordination musculaire et dextérité manuelle	2	16
5	Habiletés en relations interpersonnelles	4	36
6	Responsabilité à l'égard des communications	5	55
7.1	Responsabilité à l'égard des ressources humaines	2	14
7.2	Nombre de personnes coordonnées ou supervisées	3	8
8	Responsabilité de gestion budgétaire	2	22
9	Impact des actions et de décisions	4	64
10	Latitude et autonomie	5	60
11	Résolution de problèmes	5	60
12	Concentration et attention sensorielle	4	24
13	Effort physique *	2	12
14	Santé, sécurité et bien-être de soi et des autres	2	12
15	Environnement physique et humain du travail **	1	7
TOTAL			559

***Niveau d'effort**	2
***Fréquence**	1

** A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Total	Niveau
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	2	1	18	1

Pour le Syndicat : _____

Pour l'Employeur : _____

Date : 26 février 2015